

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 30

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Brigand, M. Cinieri, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Viry, M. Bazin,
M. Ray, M. Dubois, M. Pauget, M. Le Fur et Mme Bonnivard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« six »

le mot :

« dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La révolution numérique n'a pas épargné les familles. En quelques années seulement, les écrans ont envahi les chambres de nos enfants, petits et grands. Pas étonnant dès lors que la tablette soit le jouet le plus vendu. En effet, 54% des enfants de 5 ans et demi utilisent déjà un écran !

Faut-il pour autant s'en inquiéter ? De nombreux experts alertent les parents sur une utilisation abusive qui ne seraient pas sans risque pour le développement de nos enfants.

Mais quels sont réellement les dangers d'une surexposition aux écrans connectés ou à la télévision ? A quel moment faut-il s'alarmer ? Comment protéger nos enfants de possibles dérives ?

Cet amendement prévoit donc de mettre en œuvre une politique de prévention des risques liés à l'exposition aux écrans numériques pour les enfants de moins de 10 ans.